

Distr.
GENERALE

CCPR/C/70/Add.1/Corr.2
20 octobre 1993

FRANCAIS
Original : ANGAIS

COMITE DES DROITS DE L'HOMME

EXAMEN DES RAPPORTS PRESENTES PAR LES ETATS PARTIES
EN APPLICATION DE L'ARTICLE 40 DU PACTE

Troisièmes rapports périodiques des Etats parties attendus en 1991

JAPON

Rectificatif */

Paragraphe 37 a)

Remplacer "Ressortissants de la République de Corée résidant au Japon" par "Résidents coréens au Japon".

Paragraphe 38, quatrième et cinquième lignes

Remplacer "ressortissants de la République de Corée" par "résidents coréens au Japon".

Paragraphe 113, deuxième ligne

Supprimer le mot "obligatoire".

* Le présent document contient les rectifications à apporter au troisième rapport périodique du Japon (CCPR/C/70/Add.1), telles qu'elles ont été présentées par la Mission permanente du Japon dans sa note verbale datée du 20 octobre 1993.